



VILLE DE SOLLIES PONT

du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

## Séance du mardi 15 février 2022

| NOMBRE DE MEMBRES          |                |                             |
|----------------------------|----------------|-----------------------------|
| Afférents<br>Au<br>Conseil | En<br>exercice | Ont pris<br>part au<br>vote |
| 33                         | 33             | 28                          |

**Date de la convocation**  
8 février 2022

**Date d'affichage**  
8 février 2022

**Motion n°**  
2022-01

**Objet de la délibération**  
*Motion des Maires du Var –  
Fermeture du service des  
urgences, non vitales, la nuit  
au Centre Hospitalier de la  
Dracénié*

Vote pour à l'unanimité

**POUR : 28**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février deux mille vingt-deux, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, PONROY Nathalie, BESSET Monique, TREQUATRINI Pascale, CHARRETON Paule-Sandrine, CHAUCHE Dalel, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, ROYET Pierre.

### Procurations :

SCHMITTE Laurent donne procuration à DUPONT Thierry,  
NAAL Jean-Michel donne procuration à LE TALLEC Jean-Claude,  
LARCHE Laurence donne procuration à RAVINAL Danièle,  
GANDIN Frédéric donne procuration à TREQUATRINI Pascale,  
ATIAS Jessica donne procuration à BERTRAND Huguette,  
CROCE Marc-Edouard donne procuration à LEVEQUE Mickaël,  
VAZ Hugo donne procuration à LAURERI Philippe,  
ORTIS Elsa donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre.

### Absents :

BELTRA Sandrine,  
VINCENTS Christiane,  
BOLLA Alain,  
LAGIER Laure,  
MARINONI Audrey.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Les Maires du Var, réunis le 21 décembre 2021, sous la présidence d'Hubert FALCO, en conseil d'administration ont pris connaissance des conséquences dramatiques de la décision, prise le 29 octobre 2021, de fermeture du service des urgences, non vitales, la nuit au Centre Hospitalier de la Dracénié et de ses incidences sur les services hospitaliers de l'Est Var et sur leur population.

Cette situation résulte, notamment, d'une démographie médicale très dégradée au niveau national.

Différentes actions doivent être menées au niveau local, et dans l'immédiat :

1°) Imposer un dialogue préalable avec les élus aux instances de santé (ARS, GHT et Direction des établissements hospitaliers) pour toutes les décisions structurantes ayant des conséquences sur les territoires,

2) Appeler par tous les moyens à une solidarité nationale en guise de ressources humaines médicales et para médicales,

3°) Mettre en place, sans délai, une direction unique pour les hôpitaux afin d'améliorer l'efficacité des décisions,

4°) Pérenniser le dispositif de prime territoriale afin de rendre plus attractifs les hôpitaux les plus en difficulté dans une logique de solidarité,

5°) Aider le SDIS du fait des conséquences financières en termes d'augmentation des transports des personnes du fait de la fermeture des urgences de Draguignan,

6°) Améliorer la coordination de la médecine de ville libérale avec les hôpitaux et améliorer le lien avec les cliniques. A ce propos et pour soulager le secteur hospitalier il apparaît souhaitable que la création des maisons de santé pluri professionnelles soient favorisées en allégeant les contraintes administratives imposées pour leur création,

7°) Etre étroitement associés à la réalisation des promesses d'investissement annoncées le 20 décembre 2021 par le Gouvernement, en lien avec la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

Les Maires du Var réaffirment leur plein et total soutien envers notre remarquable personnel soignant. Les Maires du Var resteront toujours, solidairement, une force d'écoute, de dialogue et de propositions.

\*\*\*\*\*

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **SOUTIENT** le personnel soignant,

- **PREND ACTE** de cette motion.

La présente motion sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

